

Procès-verbal du Conseil Municipal de la commune de Semblançay
Séance du 01/10/2010

L'an deux mil dix le vendredi 1^{er} octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Honoré de Balzac sous la présidence de Monsieur TRYSTRAM Antoine Maire,

En présence de :

M. TRYSTRAM Antoine, Maire, Mmes : BERNARD Claude, BROCHERIOU Isabelle, TESSIER Monique MM : CHAUVEAU Michel, CHAZAL Augustin, DUBOIS Jean-Claude, DUBREUIL Patrick, FAURIE Julien, ORTILLON Patrice, POULLE Jean-Bernard.

Absent(s) : Mme VIVION Fabienne M. CHANTEBEL Dominique, PORTE THEKIAN Laurence

Absent excusé : M. MATHIEU Jean-Michel

Absent(s) ayant donné procuration : BILLON Monique à Mme Monique TESSIER, PLOU Peggy à M. Antoine TRYSTRAM, RAVISE Marie-Claude à M. Jean-Bernard POULLE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- En exercice : 11
- Votants : 14

Date de convocation : 27/09/2010

Date d'affichage : 27/09/2010

A été nommé secrétaire : Jean-Bernard POULLE

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal

2. Administration générale

- a. Convention de mise à disposition gratuite de locaux et d'équipements sportifs
- b. Convention d'utilisation de la salle sportive intercommunale

3. Finances

- Convention et gratification pour l'accueil de stagiaire
- Décisions modificatives

4. Foncier – Etudes de faisabilités techniques et financières du PACT 37 pour l'acquisition et la réhabilitation de logements

5. Rapport des commissions

6. Intercommunalité

7. Questions diverses

La séance est ouverte à 20h45.

1. Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 août 2010 est adopté à l'unanimité.

Arrivée de M. Jean-Claude DUBOIS à 20h50.

2. Administration Générale

a- Convention de mise à disposition gratuite de locaux et d'équipements sportifs par une collectivité locale

La Communauté de Communes Gâtine et Choisilles a construit des salles sportives sur les communes de Beaumont-la-Ronce, Charentilly, Saint-Roch, Semblançay, et Sonzay dont l'inauguration de cette dernière est fixée au 1^{er} octobre 2010.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité, **autorise**, le Maire à **signer** la convention de mise à disposition gratuite et le règlement intérieur de la salle sportive intercommunale.

b - Convention d'utilisation de la salle sportive

Dans le cadre de l'occupation de la salle sportive intercommunale, une seconde convention entre la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles, la Commune de Semblançay et chaque association utilisatrice doit être signée.

Celle-ci fixe les modalités d'utilisation de la salle tels que l'entretien des locaux et des équipements, la prise en charge des frais courants relatifs à la consommation de téléphone, électricité, abonnements et divers, la responsabilité et frais d'assurance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'utilisation de la salle sportive intercommunale et à la faire signer par toutes les associations utilisatrices de celle-ci.

3. Finances

a. Convention et gratification pour l'accueil de stagiaire

Conformément à la circulaire ministérielle du 04 novembre 2009, les stages d'une durée supérieure à deux mois peuvent donner lieu, dans la fonction publique territoriale, à une gratification si celle-ci est décidée par l'organe délibérant.

Celle-ci est recommandée et n'est pas considérée comme une rémunération dès lors qu'elle n'excède pas 12.5% du plafond de sécurité sociale. L'URSAFF recommande que celle-ci soit versée mensuellement.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur

- l'autorisation donnée au Maire pour signer les conventions de stage après entretien des stagiaires potentiels.
- l'institution d'une indemnité forfaitaire de 50 euros net par semaine en contrepartie des services effectivement rendus.

Monsieur le Maire rappelle que cette gratification n'est pas, pour les collectivités locales, une obligation contrairement à la fonction publique d'Etat. Cependant, cette gratification permet de récompenser le travail fourni d'un stagiaire pendant la durée effective de son stage. La Mairie accueille d'ailleurs en alternance un stagiaire en BAC Professionnel « services en milieu rural ». Celle-ci est très dynamique et participe activement à l'activité de la mairie.

Monsieur Poulle intervient pour citer l'exemple du secteur privé qui est aujourd'hui contraint à indemniser les stagiaires.

Monsieur Chazal demande si l'indemnité sera prévue au cas par cas ou s'il s'agit d'une règle générale.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agira d'une règle générale pour tous les stagiaires de l'enseignement accueillis en Mairie qui auront un stage d'une durée supérieure à deux mois. Les stages d'observation professionnelle ne donneront pas droit à cette indemnité.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le Maire à **signer** les conventions de stage des étudiants pouvant être accueillis dans le cadre d'un cursus pédagogique ainsi que l'ensemble des pièces administratives et comptables inhérentes aux stages,
- **Attribue une gratification** aux stagiaires de l'enseignement de 50 euros par semaine pour les stages d'une durée supérieure à deux mois.

b. Finances Décision modificative n°3 au budget général de la Commune

Comme chaque année, le Conseil est amené à se prononcer sur plusieurs décisions modificatives sur les Budgets 2010.

Monsieur le Maire expose que le budget de la Commune de Semblançay enregistre des recettes de fonctionnement supplémentaires sur le chapitre R 74

	Compensation Etat	
R74835	exonération taxes habitation	+13 140

Il est proposé de les affecter de la manière suivante :

D64111	Rémunération des titulaires	+ 13 140
--------	-----------------------------	----------

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **vote** la décision modificative n°3 du budget général.

c. Finances Décision modificative n°4 - Budget général de la Commune

Par ailleurs, la Commune de Semblançay enregistre des dépenses imprévues non utilisées :

D022	Dépenses imprévues	- 3 360
------	--------------------	---------

Il est proposé de les affecter au compte suivant :

D64111	Rémunération des titulaires	+ 3 360
--------	-----------------------------	---------

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** la décision modificative n°4 du budget général.

d. Finances Décision modificative n°5 - Budget général de la Commune

Le Conseil municipal doit procéder à certains ajustements budgétaires.

En fonctionnement :

D606331	Fournitures environnement	- 1270
D615231	Entretien environnement	-1460
D60633	Fournitures Voirie	-1200
D615231	Voies et réseaux	-4000
	Entretien réparation des	
D61522	bâtiments	-3000
D022	Dépenses imprévues	-5000
D67441	Subvention aux budgets annexes	-23000
	TOTAL	38 930

D023 Virement à la section investissement 38 930

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter cette somme en dépenses et en recettes de la manière suivante :

En investissement :

opération 65	Opération Environnement	2730
opération 99	Opération Grange	3000
opération 41	Opération Voirie	6200
opération 88	Acquisition de matériels	2000
Art. 16441	Emprunt à court terme	25000

Monsieur Chazal demande la nature des 23 000 euros prélevés dans la section de fonctionnement. Monsieur le Maire explique que chaque année, cette ligne de crédit comprend une certaine somme à destination des budgets annexes. Les 23 000 euros peuvent être affectés à d'autres opérations, les besoins de subvention des budgets annexes étant moindre cette année.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **approuve** la décision modificative N°5 du Budget Principal 2010 comme exposée ci-dessus.

e. Finances Décision modificative n°6 - Budget général de la Commune

Le Conseil municipal est informé qu'une recette supplémentaire de 5 500 euros due à une subvention FDACR du conseil général est constatée.

Il est proposé au Conseil de l'affecter en recette et en dépense à l'opération 99 « Grange culturelle ».

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il s'agit d'une enveloppe annuelle du Conseil général répartie selon les projets porteurs des communes.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
approuve la décision modificative N°6 du Budget Principal 2010 comme exposée ci-dessus.

f. Finances Décision modificative n° 2- Budget annexe Lotissement Delahaye

Lors du Conseil municipal du 12 octobre 2009, il avait été évoqué d'acquérir un terrain jouxtant le lotissement Delahaye au coût de 90 000.00 euros. L'acte de vente doit être signé le 21 octobre prochain.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'acheter les parcelles n°95, n°544, n°98, n°100 et n°101 section G. Le coût du terrain est de 90 000 euros, les frais de notaire de 6000 euros.

Il est proposé au Conseil municipal, dans un premier temps d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à réaliser cette acquisition et à signer les actes s'y afférent

Il est proposé au Conseil municipal, dans un second temps, d'approuver la décision modificative n°2 au budget annexe Lotissement DELAHAYE pour inscrire les sommes nécessaires à cette opération.

En fonctionnement		
R7015	Vente de terrains	96000
D023	Virement à la section investissement	96000
En investissement		
R021	Virement du fonctionnement	96000
R2115	Terrains bâtis (frais acquisition + notaires)	96000

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2 du Budget annexe Lotissement Delahaye.

Monsieur CHAZAL demande si les 90 000 euros comprennent la TVA. Monsieur le Maire répond que cette question fera l'objet d'une réflexion sur le BP 2011 car il faudra estimer la TVA sur la marge du vendeur. L'objectif de cette opération est d'acheter et de vendre rapidement.

Un débat s'instaure sur les Pass fonciers.

Monsieur POULLE intervient pour signaler que l'opération Pass fonciers est bientôt terminée. L'organisme collecteur du 1% logement met beaucoup de temps à instruire les derniers dossiers étant donné que l'objectif national des 30 000 pass fonciers a déjà été atteint.

Monsieur le Maire informe qu'aujourd'hui, 2 instructions de Pass foncier sont en cours sur les 3 prévus dans le lotissement Delahaye. Il présente à l'assemblée l'avant-projet n°3 du Lotissement Delahaye.

4. Foncier Etudes de faisabilité technique et financière de réhabilitation de logements

Afin de renouveler un éventuel partenariat pour la réalisation de logements sociaux, le PACT 37 a remis récemment en mairie trois rapports sur l'acquisition et la réhabilitation de deux logements au 1 Place Jacques de Beaune, d'un logement au premier étage du bâtiment accueillant la Poste, Place du 11 novembre, et de deux logements au 43 rue de la Voie Romaine.

Un quatrième rapport est en cours de réalisation.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur le dépôt de ces dossiers aux différents organismes afin de voir s'ils entrent dans les programmes.

Monsieur le Maire informe que l'objectif de cette délibération est d'être autorisé à déposer les dossiers auprès de la Région pour voir s'ils peuvent entrer dans les programmes sociaux ou si un des dossiers pourrait être sélectionné. Il présente en détail les différentes études du PACT 37 : logements Place Jacques de Beaune, Logement Place du 11 novembre et logement rue de la voie romaine. Une explication est donnée sur les différences entre les programmes PALULOS, PLAI et PLUS. Ces derniers déterminent les futurs montants de loyers selon les ressources des locataires.

Après débat, le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des différents rapports du PAC, **autorise le Maire à déposer** les dossiers auprès de la Région pour qu'ils soient inscrits dans les programmes sociaux et **qu'il sollicite** les taux les plus élevés possibles de subvention.

5. Rapport des commissions

Monsieur DUBREUIL annonce que le crépis sur la salle culturelle sera fait la semaine prochaine et que des travaux d'insonorisation de la salle sont nécessaires et interviendront prochainement.

Monsieur DUBOIS fait état de l'avancée des différents travaux de voirie : route de Beaufoux dont la réception de chantier est prévue le 15 octobre, d'autres travaux tels que avenue de la Chasse royale, rue Foulque Nerra, rue des Lotiers, rue du Chambélé, rue de la Moisandière qui sont programmés prochainement et seront réalisés en même temps.

Monsieur le Maire et Monsieur CHAUVEAU échangent sur un problème de chemin rural encombré de souches, de branches et de passages répétés de personnes sur les propriétés d'autrui. Un débat s'instaure sur la réouverture de certains chemins et la prestation d'abatage d'arbres par les bûcherons sur le chemin rural évoqué précédemment. Prochainement, ces bûcherons devront terminer leur prestation en évacuant les bois et branches coupés.

Madame TESSIER annonce qu'un projet d'aménagement paysager est à l'étude pour l'arrière de la mairie. Il s'agira de la création d'un chemin piétonnier et de places de stationnement en haut de la cour pour le personnel.

6. Intercommunalité

Monsieur le Maire rappelle que la route de Beaufoux, dont le chantier est presque terminé, a été financée entièrement par la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles grâce, encore aujourd'hui, à la taxe professionnelle. Il est important de bien comprendre qu'il ne s'agit pas d'un financement issu des impôts locaux tout comme les réalisations de salles sportives dans les communes membres de la Communauté.

Monsieur le Maire informe de l'actualité économique intercommunale des zones d'activités. En ce moment, la Communauté se concentre sur la réforme de la fiscalité locale, sur le bilan financier de la salle culturelle de Rouziers ainsi que sa prochaine programmation culturelle, hétéroclite.

Le compte-rendu du Conseil communautaire du 06.09.2010 est distribué à tous les conseillers.

Monsieur CHAZAL demande quelles ont été les conclusions de la dernière réunion communautaire sur Polaxis. Monsieur le Maire informe que cette réunion a été reportée au 18 novembre afin que l'ensemble des arguments financiers soit présenté au Conseil Communautaire. Il s'agira d'une décision sur la faisabilité de l'opération.

7. Questions diverses

Monsieur CHAZAL demande des informations sur l'avancée de l'étude de Kiriakos.

Monsieur le Maire informe que toutes les personnes publiques associées au projet de modifications du PLU et de la ZAC ont été informées du projet. La Préfecture a reçu les différents dossiers qui seront soumis à enquête publique ainsi que le Tribunal administratif pour la nomination du Commissaire-enquêteur.

Concernant l'étude d'aménagement urbain du centre-bourg, Monsieur KIRIAKOS présentera ses travaux avant Noël. Il a déjà présenté des esquisses surprenantes et intéressantes sur certains points du village. Aujourd'hui il doit donner une vue d'ensemble cohérente de ce projet d'aménagement global. Ce projet se concrétisera au printemps 2012 après l'achèvement des diverses procédures telles que l'enquête publique et la consultation d'aménageurs.

Le prochain Conseil est fixé au lundi 15 novembre à 20h00.

Toutes les questions ayant été abordées, **la séance est levée à 21h15.**